Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 69 (1981)

Heft: [10]

Artikel: Politique

Autor: Steullet, Anne-Marie / A.P. / S.Ch.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-284541

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Politique

JURA

Egalité entre hommes et femmes : une première

Le canton du Jura fera-t-il œuvre de pionnier en matière d'égalité de traitement d'enfants de mère suisse mais de père étranger et nés à l'étranger et ceux dont le père est suisse ?

On se souvient de l'intervention d'Amélia Christinat au Conseil national à ce sujet. Rappelons que contrairement aux enfants de père suisse nés à l'étranger, ceux des mères suisses mariées à un étranger et nés hors de nos frontières, ces « demi-Suisses », n'acquièrent pas systématiquement la même origine que leur mère.

Une Jurassienne, épouse d'un étranger, vient de présenter une requête au gouvernement jurassien afin d'obtenir, pour ses enfants, la reconnaissance de leur origine suisse. Or, bien que la votation du 14 juin accorde l'égalité des droits aux hommes et aux femmes par disposition consitutionnelle fédérale, les lois cantonales ne sont pas encore adaptées dans ce sens. La demande que le gouvernement jurassien a examinée vient en quelque sorte trop tôt...

Mais un espoir subsiste. Le désir de la mère jurassienne n'a pas été balayé. Les autorités, s'appuyant sur la souveraineté cantonale, ont exprimé un avis de principe favorable à la requérante.

Que pourra-t-il arriver ? La Confédération ne sera peut-être pas d'accord. Il y aura éventuellement un recours contre la décision jurassienne au Tribunal fédéral. Ce dernier devra donc trancher, nous dit-on, auquel cas il pourrait difficilement se mettre en contradiction avec la Constitution fédérale...

En attendant la suite de cette intéressante affaire, notons que le gouvernement du canton du Jura n'a pas tardé à appliquer l'égalité des droits, ce dont on se réjouit au Bureau de la condition féminine.

Anne-Marie Steullet

VAUD

Au Grand Conseil vaudois

Le député **René Marquet** a déposé une **interpellation concernant le travail à temps partiel dans l'administration cantonale,** à la session de mai. Il ne semble pas — du moins au moment où nous mettons sous presse — qu'il y ait de réponse prévue à la session de septembre.

Cette interpellation qui signale les besoins sociaux nouveaux et le nombre de plus en plus grand de travailleurs qui souhaitent une occupation à temps partiel, insiste aussi sur la situation des femmes mariées qui désirent conserver une activité professionnelle, mais dans certains cas, réduite. L'interpellation demande si le travail à temps partiel est appliqué dans l'administration, sinon quelles mesures le Conseil d'Etat entend prendre en vue de son introduction.

La députée **France-Line Matile** a retiré la **motion** qu'elle avait déposée en mai, **demandant une expertise approfondie — et neutre — de l'organisation de la gestion du CHUV.** La motion gênait et il n'est pas exagéré de dire que France-Line Matile a été l'objet de pressions politiques très explicites.

La motion **Monique Mischler** concernant la **création d'un Bureau à la condition féminine** avait été renvoyée à la Commission pour étude et rapport. Cette commission, présidée par **Janou Coderey,** a présenté son rapport à la session de septembre. Le rapport insistait sur le travail considérable accompli par les associations féminines et suggérait que l'Etat prévoie une aide aux diverses activités de ces associations ; il doutait de la nécessité absolue d'un bureau totalement étatique et proposait la création d'un groupe limité à deux ou trois personnes travaillant en collaboration avec des représentantes d'associations féminines.

La prise en considération de la motion et son renvoi au Conseil d'Etat ont été votés à la majorité.

A. P.

Elections communales

On le sait, cet automne ont lieu les élections de nos autorités communales. D'une part, les législatifs seront renouvelés dans les 123 communes (sur 385) qui élisent un **« Conseil communal ».** Il est trop tôt pour dire si dans les listes de candidats proposés par les partis politiques (ou dans certaines communes les « groupements d'intérêt communaux ») il y aura une plus forte proportion de femmes qu'il y a quatre ans.

D'autre part et pour la première fois, il s'agira d'élire également l'exécutif. Jusqu'à présent en effet, la **« Municipalité »** — comme on dit dans le canton de Vaud — était élue indirectement, soit par le législatif : Conseil communal pour les grandes communes et Conseil général pour les petites communes. Il sera très intéressant de voir si le nouveau mode d'élection à la Municipalité profitera aux femmes : en 1977, 21 femmes ont été élues à l'exécutif de leur commune (dont 1 syndic).

Au moment de mettre sous presse, nous ne connaissons guère les candidatures féminines dans le canton. Seule Lausanne a déjà annoncé des candidatures à l'exécutif, parmi lesquelles nous relevons trois femmes : Françoise Champoud, ancienne présidente du Centre de liaison des associations féminines vaudoises et secrétaire du parti libéral lausannois ; Christiane Jaquet, députée du POP et institutrice ; Geneviève de Rham, secrétaire, candidate du parti socialiste ouvrier (PSO).

S. Ch.

FRIBOURG

Une candidate au Conseil d'Etat

Une femme sera candidate à l'élection au Conseil d'Etat, c'est la première fois dans l'histoire politique fribourgeoise. Il s'agit de **Madeleine Duc-Jordan,** du parti chrétien-social ; ce parti n'a pas actuellement de représentant au Conseil d'Etat, mais c'est un parti « montant » et actif qui espère bien ravir aux autres au moins un siège ; il présente deux candidats, mais on dit que Mme Duc a des chances.

Née en 1943, Madeleine Duc est assistante sociale et responsable de la formation pratique des étudiants en service social à l'Institut de pédagogie curative de l'Université. Sur le plan politique, elle préside le groupe du PCS au législatif de la ville de Fribourg et siège au Grand Conseil depuis dix ans. C'est une féministe convaincue, membre de l'ADF de Fribourg. Elle a déposé en 1978 un postulat pour la création d'une Commission à la condition féminine.

S. Ch.

Associations

VAUD

La Chaîne d'union a un local

L'association mixte pour solitaires de tous âges a inauguré son local au début de septembre : 1 bis, rue de l'Ecole de commerce, 1004 Lausanne ; tél. 37 37 61. L'association envisage d'y créer une permanence deux fois par semaine. Son programme de sorties pour le mois de septembre comprenait une quinzaine de propositions allant de la promenade à pied au voyage de deux jours, en passant par un concert ou un repas en commun. Avis aux solitaires ! (deux voyages annoncés pour la fin de l'année).

S. Ch.

Nouvelle permanence : le BIF devient le BIF !

L'ADF, groupe de Lausanne, avait ouvert, il y a cinq ans, un **Bureau d'information féminin,** le jeudi après-midi à la Maison de la femme. Depuis deux ans, le bureau est ouvert le jeudi matin également, ceci pour pouvoir donner des renseignements sur les cours de réinsertion sociale qui se donnent à la Maison de la femme depuis ce moment-là.